

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

SEANCE DU 17 FÉVRIER 2022

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	13
Date de convocation	11/02/2022
Date d'affichage	18/02/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20220217-2022-02-D04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2022

Publication : 09/03/2022

L'an deux mil vingt deux, le dix sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Étaient présents : Christophe PUZIN, Agnès ROUX, Romuald LEPRINCE, Frédérique SERRÉ, Pascal LEPAGE, Esperanza LULLO, Julien FABER, Magali PLATAT, Sophie KOLLROS, Yvon PERIDON, Raoul PURSON

Absents non excusés : Richard CURTO PEREZ, Agnès CRESPEL

Absents excusés : Jean-Noël LEPAGE donnant pouvoir à Frédérique SERRÉ, Rachel FAVEAUX donnant pouvoir à Romuald LEPRINCE

M. Raoul PURSON est nommé secrétaire de séance.

REQUALIFICATION DE LA HALTE FLUVIALE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

2022-02-D04

La municipalité souhaite valoriser le potentiel paysager et touristique du secteur de la halte fluviale, actuellement majoritairement utilisé pour le stationnement.

Le maire présente au conseil municipal le projet établi par SETRS, maître d'œuvre pour cette opération, qui :

- conserve une partie de l'espace en stationnement (pour la halte fluviale et le snack-kebab),
- introduit davantage de végétation et de surfaces perméables,
- aménage le reste de la surface à l'image d'un parc avec des arbres à haute tige et crée des espaces de détente,
- maintient un accès le long du canal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet et sollicite des subventions pour les travaux éligibles de cette opération auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, de la Région, du département et au titre de la DETR2022.

Il adopte le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Aides publiques	Montant aide	Calcul	%
Travaux	154 755.00 €	DETR	56 380.00 €	40% de 140 948 €	31.12%
		Agence de L'eau	37 536.00 €	1564m ² x40€ x 60%	20.72%
Option 1	19 674.00 €	Département	6 635.00 €	50000 € X 13.27%	3.66%
		TOTAL	100 551.00 €		55.50%
Imprévus	6 712.00 €				
		Autofinancement	80 590.00 €		44.50%
Total	181 141.00 €	Total	181 141.00 €		100.00%

Il s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions et autorise le maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie conforme.

Le Maire,
Romuald LEPRINCE.